

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXV<sup>e</sup> ANNEE. - N° 36

VENDREDI 5 MAI 2006

## BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

### SOMMAIRE DU 5 MAI 2006

	Pages
<b>Pavoisement</b> des bâtiments et édifices publics à l'occasion de la commémoration de l'abolition de l'esclavage.....	1221
CONSEIL DE PARIS	
<b>Convocations</b> de commissions .....	1222
MAIRIES D'ARRONDISSEMENT	
<b>Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement.</b> — Délégation de signature de la Maire du 12 <sup>e</sup> arrondissement au Directeur Général des Services de la Mairie du 12 <sup>e</sup> arrondissement à l'effet de signer les conventions de mise à disposition de salles à l'Espace Reuilly (Arrêté du 24 avril 2006).....	1223
VILLE DE PARIS	
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° 2006-073 modifiant les règles du stationnement dans plusieurs voies du 18 <sup>e</sup> arrondissement (Arrêté du 24 avril 2006).....	1223
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 1/2006-020 réglementant, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans certaines voies du 4 <sup>e</sup> arrondissement (Arrêté du 24 avril 2006).....	1223
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 2/2006-044 prorogeant la mise en impasse de la rue Pernety, à Paris 14 <sup>e</sup> (Arrêté du 24 avril 2006).....	1224
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 6/2006-025 réglementant la circulation générale, à titre provisoire, dans la rue de Dunkerque, à Paris 10 <sup>e</sup> (Arrêté du 20 avril 2006).....	1224
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 7/2006-028 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique, avenue Gambetta, à Paris 20 <sup>e</sup> (Arrêté du 21 avril 2006).....	1225
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 7/2006-029 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation, avenue Gambetta, à Paris 20 <sup>e</sup> (Arrêté du 24 avril 2006).....	1225

### Pavoisement des bâtiments et édifices publics à l'occasion de la commémoration de l'abolition de l'esclavage.

VILLE DE PARIS

Paris, le 26 avril 2006

L'Adjoint au Maire  
chargé de la Prévention,  
de la Sécurité,  
de l'Organisation  
et du Fonctionnement  
du Conseil de Paris

#### NOTE

A l'attention de

*Mesdames et Messieurs les Maires d'arrondissement  
et Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux  
et Directeurs de la Ville de Paris*

A l'occasion de la commémoration de l'abolition de l'esclavage, les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales le **mercredi 10 mai 2006**.

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint au Maire  
chargé de la Prévention, de la Sécurité,  
de l'Organisation et du Fonctionnement  
du Conseil de Paris*

Christophe CARESCHE

**Voirie et Déplacements.** — Arrêté n° STV 8/2006-042 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue des Marguettes, à Paris 12<sup>e</sup> (Arrêté du 24 avril 2006)..... 1225

**Voirie et Déplacements.** — Arrêté n° STV 8/2006-043 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue Lasso, à Paris 12<sup>e</sup> (Arrêté du 25 avril 2006)..... 1226

**Direction des Ressources Humaines.** — Liste par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer à l'épreuve orale d'admissibilité du concours professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques de la Commune de Paris ouvert à partir du 13 mars 2006 pour 2 postes..... 1226

- Direction des Ressources Humaines.** — Nom du candidat autorisé à participer aux épreuves d'admission du concours externe d'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité maintenance de la voie publique ouvert à partir du 20 mars 2006 pour 1 poste ..... 1226
- Direction des Ressources Humaines.** — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne d'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité maintenance de la voie publique ouvert à partir du 20 mars 2006 pour 2 postes..... 1226
- Direction des Ressources Humaines.** — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve de la 3<sup>e</sup> série du concours externe pour l'accès au corps des professeurs de la Ville de Paris pour l'enseignement de l'éducation musicale ouvert à partir du 23 janvier 2006 pour 10 postes ..... 1226
- Direction des Ressources Humaines.** — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne de maître ouvrier carrossier réparateur auto de la Commune de Paris (F/H) ouvert à partir du 20 mars 2006, pour 1 poste ..... 1227
- Direction des Ressources Humaines.** — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe de maître ouvrier carrossier réparateur auto de la Commune de Paris (F/H) ouvert à partir du 20 mars 2006 pour 1 poste ..... 1227

## DEPARTEMENT DE PARIS

- Fixation** des tarifs journaliers 2006 afférents à la dépendance de l'établissement Ma Maison Notre Dame des Champs situé 49, rue Notre Dame des Champs, à Paris 6<sup>e</sup> (Arrêté du 25 avril 2006)..... 1227
- Fixation** du tarif journalier 2006 afférent à l'hébergement de l'établissement résidence Gauthier Wendelen situé 11, rue Mélingue, à Paris 19<sup>e</sup> (Arrêté du 25 avril 2006) ..... 1228
- Fixation** du tarif journalier 2006 afférent à l'hébergement de l'établissement La Maison des Champs (Ribière) situé 15/17, rue Henri Ribière, à Paris 19<sup>e</sup> (Arrêté du 25 avril 2006) ..... 1228

## PREFECTURE DE POLICE

- Arrêté n° 2006CAPDISC000026** du 27 février 2006 dressant le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe pour l'année 2004 (tableau complémentaire). — *Rectificatif au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » en date du 14 mars 2006...* 1228
- Arrêté n° 2006CAPDISC000029** du 27 février 2006 dressant la liste d'aptitude au grade d'adjoint administratif pour l'année 2004. — *Rectificatif au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » en date du 14 mars 2006...* 1228

## COMMUNICATIONS DIVERSES

- Marchés publics.** — Avis aux soumissionnaires..... 1229  
— Avis d'attribution ..... 1229  
— Procédures adaptées ouvertes ..... 1229
- Direction de l'Urbanisme.** — Avis aux constructeurs relatif au respect du délai d'instruction des déclarations de travaux..... 1239
- Urbanisme.** — Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 18 avril et le 23 avril 2006..... 1239
- Urbanisme.** — Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 18 avril et le 23 avril 2006 ..... 1240

- Urbanisme.** — Registre des déclarations de travaux déposées entre le 18 avril et le 23 avril 2006 ..... 1241
- Urbanisme.** — Liste des permis de construire délivrés entre le 18 avril et le 23 avril 2006..... 1244
- Urbanisme.** — Liste des permis de démolir délivrés entre le 18 avril et le 23 avril 2006 ..... 1245
- Urbanisme.** — Liste des permis de construire ayant fait l'objet d'un certificat de conformité entre le 18 avril et le 23 avril 2006 ..... 1247
- Urbanisme.** — Liste des permis de construire ayant fait l'objet d'un refus de conformité entre le 18 avril et le 23 avril 2006 ..... 1247

## POSTES A POURVOIR

- Direction des Moyens Généraux.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H) ..... 1247
- Direction des Finances.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration ou ingénieur des travaux (F/H) ..... 1247
- Direction des Finances.** — Avis de vacance de trois postes d'attaché d'administration (F/H) ..... 1247
- Direction de l'Urbanisme.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H) ..... 1248
- Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H) ..... 1248

## CONSEIL DE PARIS

## Convocations de commissions

MARDI 9 MAI 2006  
(salle au tableau)

- A 9 h — 4<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.  
A 9 h — 4<sup>e</sup> Commission du Conseil Général.  
A 10 h 30 — 2<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.  
A 10 h 30 — 2<sup>e</sup> Commission du Conseil Général.  
A 14 h 30 — 3<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.  
A 14 h 30 — 3<sup>e</sup> Commission du Conseil Général.

MERCREDI 10 MAI 2006  
(salle au tableau)

- A 9 h — 5<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.  
A 9 h — 6<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.  
A 9 h — 6<sup>e</sup> Commission du Conseil Général.  
A 10 h 30 — 9<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.  
A 14 h 30 — 7<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.  
A 14 h 30 — 7<sup>e</sup> Commission du Conseil Général.  
A 14 h 30 — 8<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.  
A 14 h 30 — 8<sup>e</sup> Commission du Conseil Général.

JEUDI 11 MAI 2006  
(salle au tableau)

- A 10 h 30 — 1<sup>re</sup> Commission du Conseil Général.  
A 10 h 30 — 1<sup>re</sup> Commission du Conseil Municipal.

## MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

### Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement. — Délégation de signature de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement au Directeur Général des Services de la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement à l'effet de signer les conventions de mise à disposition de salles à l'Espace Reuilly.

La Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-16 et L. 2511-27 ;

Vu la délibération DVLR 2002-126 du Conseil de Paris, en date des 28 et 29 octobre 2002, inscrivant l'Espace Reuilly à l'inventaire des équipements ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 12 mai 2005 déléguant M. Benjamin VAILLANT, attaché principal d'administration de 2<sup>e</sup> classe de la Ville de Paris, dans les fonctions de Directeur Général des Services de la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement ;

Arrête :

Article premier. — Délégation de signature de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement est donnée à :

— M. Benjamin VAILLANT, attaché principal d'administration de 2<sup>e</sup> classe de la Ville de Paris, Directeur Général des Services de la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement,

à l'effet de signer les conventions de mise à disposition de salles à l'Espace Reuilly dont la passation a été autorisée par le conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement.

Art. 2. — Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement prévus à cet effet et sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». En outre, ampliation de cet arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris ;

— M. le Maire de Paris ;

— M. le Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens (Service des mairies d'arrondissement) ;

— L'intéressé nommément désigné à l'article 1 ci-dessus.

Fait à Paris, le 24 avril 2006

Michèle BLUMENTHAL

## VILLE DE PARIS

### Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2006-073 modifiant les règles du stationnement dans plusieurs voies du 18<sup>e</sup> arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que l'extension du stationnement payant dans plusieurs voies du 18<sup>e</sup> arrondissement est en cours de mise de œuvre ;

Considérant que le stationnement des véhicules sur la voie publique peut compromettre l'intervention des véhicules de secours dans certaines voies du 18<sup>e</sup> arrondissement, et ainsi empêcher le libre accès des secours aux immeubles riverains ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré comme gênant la circulation publique dans les voies suivantes du 18<sup>e</sup> arrondissement :

— Androuet (rue) : côté pair : sur 33 ml, du n° 2 au n° 8.

— Bonne (rue de la) :

- côté pair : sur 38 ml, du n° 14 au n° 16 (voie en impasse).

- côté impair : sur 11 ml, du n° 9 au n° 11.

— Cauchois (rue) :

- côté pair : sur 63 ml, du n° 2 au n° 10.

- côté impair : sur 25 ml, au droit des n° 15 et 15 bis.

— Gabrielle (rue) : côté pair : sur 17 ml, au droit du n° 2.

— Labat (rue) : côté pair : sur 18 ml, au droit du n° 60 ; sur 42 ml, du n° 72 au n° 78.

— Lambert (rue) :

- côté pair : sur 61 ml, du n° 2 au n° 10.

- côté impair : sur 35 ml, du n° 17 au n° 19.

— Puget (rue) : côté impair : sur 65 ml, du n° 2 au n° 10.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 avril 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur Général,  
Chef du Service des Aménagements  
et des Grands projets*

Michel MILLER

### Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2006-020 réglementant, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans certaines voies du 4<sup>e</sup> arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie entrepris, rue Saint-Paul et passage Saint-Paul, à Paris 4<sup>e</sup>, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, la circulation et de neutraliser le stationnement ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux, qui s'échelonnent du 15 mai au 30 juin 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Les voies suivantes du 4<sup>e</sup> arrondissement seront interdites, à titre provisoire, à la circulation générale :

— Saint-Paul (passage) : du 15 mai au 2 juin 2006 inclus ;

— Saint-Paul (rue) : entre les rues Neuve Saint-Pierre et Saint-Antoine, du 5 au 30 juin 2006 inclus.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant restera assuré.

Art. 3. — Le stationnement sera interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique dans les voies suivantes du 4<sup>e</sup> arrondissement :

— Hôtel Saint-Paul (rue de l') : au droit du n° 2, du 5 au 30 juin 2006 inclus ;

— Neuve Saint-Pierre (rue) : au droit des n°s 2, 4 et 20, du 15 mai au 30 juin 2006 inclus ;

— Saint-Paul (rue) : du n° 37 au n° 55, du 15 mai au 30 juin 2006 inclus.

Art. 4. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe, et lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 avril 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,  
Chef de la 1<sup>re</sup> Section Territoriale de Voirie*

Bénédicte PERENNES

**Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2006-044 prorogeant la mise en impasse de la rue Pernety, à Paris 14<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instaurant les sens uniques, à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° STV 2/2006-035 du 3 avril 2006, instaurant à titre provisoire la mise en impasse de la rue Pernety, à Paris 14<sup>e</sup> ;

Considérant que les travaux prévus du 24 avril au 9 mai 2006 vont se prolonger jusqu'au 19 mai 2006 ;

Arrête :

Article premier. — Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté municipal n° STV 2/2006-035 du 3 avril 2006 susvisé sont prorogées jusqu'au 19 mai 2006.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 avril 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,  
Chef de la 2<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

**Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2006-025 réglementant la circulation générale, à titre provisoire, dans la rue de Dunkerque, à Paris 10<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que dans le cadre des travaux d'aménagement du parvis de la Gare du Nord, entre la rue La Fayette et la rue de Compiègne, à Paris 10<sup>e</sup>, il convient, à titre provisoire, de neutraliser la circulation dans une partie de la rue de Dunkerque ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 10 mai au 31 décembre 2006 ;

Arrête :

Article premier. — La rue de Dunkerque, à Paris 10<sup>e</sup> sera interdite à titre provisoire à la circulation générale pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 10 mai 2006 au 31 décembre 2006 :

— depuis la rue La Fayette vers et jusqu'au à la rue de Compiègne.

Art. 2. — L'accès des riverains, des véhicules de la R.A.T.P., des taxis, des véhicules de secours, des livraisons et des transports de fonds restera assuré en permanence.



Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 avril 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur des Services Techniques,  
Chef de la 6<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

Olivier CHRETIEN

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2006-028 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique, avenue Gambetta, à Paris 20<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de voirie, avenue Gambetta, à Paris 20<sup>e</sup>, il est nécessaire de prendre des mesures propres à assurer la sécurité des usagers de la voie publique en y instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 26 juin au 8 août 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 20<sup>e</sup> arrondissement :

- Gambetta (avenue) :
- coté pair, de la rue du Japon au n° 100 ;
- coté impair, du n° 81 au n° 173.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables du 26 juin au 8 août 2006 inclus.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 avril 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur des Services Techniques,  
Chef de la 7<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

Eric LANNOY

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2006-029 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation, avenue Gambetta, à Paris 20<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment son article R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que la réalisation d'importants travaux de voirie qui s'échelonnent du 26 juin au 8 août 2006 inclus nécessite, à certaines périodes, la mise en sens unique, à titre provisoire, de l'avenue Gambetta, à Paris 20<sup>e</sup> ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation provisoire est établi à Paris 20<sup>e</sup> les 27 et 28 juillet 2006 inclus ainsi que les 7 et 8 août 2006 inclus dans l'avenue Gambetta, depuis la rue du Japon vers et jusqu'à la place Saint-Fargeau suivant les modalités suivantes :

— Dans la journée pendant les opérations de rabotage de la chaussée et de mise en œuvre des enrobés, la circulation à double sens étant rétablie la nuit.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 avril 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur en Chef,  
Chef de la 7<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

Eric LANNOY

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2006-042 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue des Marguettes, à Paris 12<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'importants travaux de la Voirie entrepris par l'entreprise A.E.R., rue des Marguettes, à Paris 12<sup>e</sup>, il convient d'y interdire le stationnement et de le considérer, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 31 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique, du 31 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2006 inclus, dans la voie suivante du 12<sup>e</sup> arrondissement :

— Marguettes (rue des), côté pair en face des numéros 11 à 23.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 avril 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur des Services Techniques,  
Chef de la 8<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*  
David CRAVE

**Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2006-043 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue Lasson, à Paris 12<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que d'importants travaux de voirie doivent être entrepris par l'entreprise A.E.R., rue Lasson, à Paris 12<sup>e</sup>, et qu'il convient dès lors de fermer provisoirement cette voie à la circulation ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 29 mai au 16 juin 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue Lasson, à Paris 12<sup>e</sup>, sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 29 mai au 16 juin 2006 inclus.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 avril 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur des Services Techniques,  
Chef de la 8<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*  
David CRAVE

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer à l'épreuve orale d'admissibilité du concours professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques de la Commune de Paris ouvert à partir du 13 mars 2006 pour 2 postes.**

- 1 — M. BALA Philippe
- 2 — M. HERROU Emmanuel
- 3 — M. KERCMAR Cyrille
- 4 — M. MERIGOU Vincent
- 5 — M. WALLISER Thomas.

Arrête la présente liste à cinq (5) noms.

Fait à Paris, le 25 avril 2006

*Le Président du Jury*  
Jean BERTHIER

**Direction des Ressources Humaines. — Nom du candidat autorisé à participer aux épreuves d'admission du concours externe d'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité maintenance de la voie publique ouvert à partir du 20 mars 2006 pour 1 poste.**

M. COURCELLE Thierry.

Arrête la présente liste à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 26 avril 2006

*Le Président du Jury*  
Gérard MOISAN

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne d'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité maintenance de la voie publique ouvert à partir du 20 mars 2006 pour 2 postes.**

- 1 — M. AZRIA Nino
- 1 — M. DIAS Jean Claude
- 3 — M. SY François.

Arrête la présente liste à 3 (trois) noms.

Fait à Paris, le 26 avril 2006

*Le Président du Jury*  
Gérard MOISAN

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve de la 3<sup>e</sup> série du concours externe pour l'accès au corps des professeurs de la Ville de Paris pour l'enseignement de l'éducation musicale ouvert à partir du 23 janvier 2006 pour 10 postes.**

- 1 — Mlle BARILERO Sylvana
- 2 — Mlle BEHAR Aline
- 3 — M. BELLEC Nicolas

- 4 — Mlle BERTHOD Emilie  
 5 — Mme BEUCLER - BOUDOT Sarah  
 6 — Mlle BIART Elodie  
 7 — Mlle BOUDEAU Océane  
 8 — Mme BOUHEY Laure  
 9 — Mlle BOUVIER Blandine  
 10 — Mlle CAFABA Marielle  
 11 — Mlle CARPENTIER Anne  
 12 — Mlle COLLART Adeline  
 13 — Mlle DEMAINE Marie  
 14 — Mlle DUGAST Ariane  
 15 — Mlle FABLET Lenaig  
 16 — Mlle FEVRE Magali  
 17 — M. GORGE Emmanuel  
 18 — Mlle JELLOUL Nadia  
 19 — M. JOURNET Olivier  
 20 — Mlle KRUGER Joëlle  
 21 — M. LAUER David  
 22 — Mme MACARIO Roseline  
 23 — Mlle MARTIN Carole  
 24 — Mlle MAUCLERT Caroline  
 25 — Mlle MENACHEMOFF Helena  
 26 — Mlle MONLOUIS Sandra  
 27 — Mlle PENNANECH Catherine  
 28 — Mlle SERROR Emilie  
 29 — Mlle SIMONNEAU Anne  
 30 — M. VARDON Nicolas  
 31 — M. VIGNE Stéphane.
- Arrête la présente liste à 31 (trente et un) noms.

Fait à Paris, le 26 avril 2006

*La Présidente du Jury*  
 Josette QUENARDEL

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne de maître ouvrier carrossier réparateur auto de la Commune de Paris (F/H) ouvert à partir du 20 mars 2006, pour 1 poste.**

- 1 — M. BESNARD Nicolas  
 2 — M. DOMINGUEZ Jacinto  
 3 — M. PICARD Nicolas.

Arrête la présente liste à 3 (trois) noms.

Fait à Paris, le 27 avril 2006

*Le Président du Jury*  
 Jean-Pierre RAVIOT

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe de maître ouvrier carrossier réparateur auto de la Commune de Paris (F/H) ouvert à partir du 20 mars 2006 pour 1 poste.**

- 1 — M. GHIONE Grégory

- 2 — M. GUALDI Jérôme  
 3 — M. ZOBIRI Stéphane.

Arrête la présente liste à 3 (trois) noms.

Fait à Paris, le 27 avril 2006

*Le Président du Jury*  
 Jean-Pierre RAVIOT

**DEPARTEMENT DE PARIS**

**Fixation des tarifs journaliers 2006 afférents à la dépendance de l'établissement Ma Maison Notre Dame des Champs situé 49, rue Notre Dame des Champs, à Paris 6<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,  
 Président du Conseil de Paris  
 siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et en son livre III, notamment les articles R. 314-1 à R. 314-196 et R. 351-1 à R. 351-41 ;

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2006 ;

Sur proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Les tarifs journaliers afférents à la dépendance de l'établissement Ma Maison Notre Dame des Champs sis 49, rue Notre Dame des Champs, 75006 Paris sont fixés à compter du 1<sup>er</sup> mai 2006, à :

- G.I.R. 1 et 2 : 18,24 € ;
- G.I.R. 3 et 4 : 11,57 € ;
- G.I.R. 5 et 6 : 4,92 €.

Art. 2. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de la Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Art. 3. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 25 avril 2006

Pour le Maire de Paris,  
 Président du Conseil de Paris  
 siégeant en formation de Conseil Général  
 et par délégation,

*La Directrice de l'Action Sociale,  
 de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

**Fixation du tarif journalier 2006 afférent à l'hébergement de l'établissement résidence Gauthier Wendelen situé 11, rue Mélingue, à Paris 19<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et en son livre III, notamment les articles R. 314-1 à R. 314-196 et R. 351-1 à R. 351-41 ;

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2006 ;

Sur proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Le tarif journalier 2006 afférent à l'hébergement de l'établissement Résidence Gauthier Wendelen sis 11, rue Mélingue, 75019 Paris est fixé à 101,05 €. Ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2006.

Art. 2. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de la Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19).

Art. 3. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 25 avril 2006

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*Le Directeur Général  
des Services administratifs  
du Département de Paris*

Pierre GUINOT-DELÉRY

**Fixation du tarif journalier 2006 afférent à l'hébergement de l'établissement La Maison des Champs (Ribière) situé 15/17, rue Henri Ribière, à Paris 19<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et en son livre III, notamment les articles R. 314-1 à R. 314-196 et R. 351-1 à R. 351-41 ;

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2006 ;

Sur proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Le tarif journalier 2006 afférent à l'hébergement de l'établissement La Maison des Champs (Ribière) sis 15/17, rue Henri Ribière, 75019 Paris est fixé à 103,85 €. Ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2006.

Art. 2. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de la Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19).

Art. 3. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 25 avril 2006

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*La Directrice de l'Action Sociale,  
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

**PREFECTURE DE POLICE**

**Arrêté n° 2006CAPDISC000026 du 27 février 2006 dressant le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe pour l'année 2004 (tableau complémentaire). — Rectificatif au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » en date du 14 mars 2006.**

A la page 695, à l'article premier et dans la liste des candidats :

*au lieu de*

« ...

— Mme Marthe FARINE

... »

*il convenait d'indiquer*

« ...

— Mme Martine FARINE

... »

*Le reste sans changement.*

**Arrêté n° 2006CAPDISC000029 du 27 février 2006 dressant la liste d'aptitude au grade d'adjoint administratif pour l'année 2004. — Rectificatif au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » en date du 14 mars 2006.**

A la page 696, à l'article premier et dans la liste des candidats :

*au lieu de*

« ...

— Mme Valérie SZTANDAKOWSKI

... »

*il convenait d'indiquer*

« ...

— Mme Valérie SZTANDAROWSKI

... »

*Le reste sans changement.*



## COMMUNICATIONS DIVERSES

### MARCHES PUBLICS

#### Avis aux soumissionnaires

Les marchés selon la procédure adaptée lancés par la Ville et le Département de Paris et dont le montant est compris entre 10 et 90 000 € sont regroupés au sein de cette rubrique.

Les marchés selon la procédure adaptée et avis d'appel publics à la concurrence dont le montant excède les 90 000 € sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de la Mairie de Paris [www.paris.fr](http://www.paris.fr).

\*  
\* \*

#### Avis d'attribution

**Référence de l'avis :** MPA-DVD20050111AA.

**Coordonnées de l'acheteur public :** VILLE DE PARIS — *Direction de la Voirie et des Déplacements* — Mission informatique — 15, bd Carnot, 75012 Paris — Téléphone : 01 44 67 29 00.

**Objet du marché :** assistance à maîtrise d'ouvrage pour la recette et le déploiement de la nouvelle application ANIMHOR.

**Attributaire du marché :** Nom et adresse : SA VIVERIS Ile-de-France — 32-36, rue de Bellevue, 92100 Boulogne — Numéro des marchés / Numéro des lots : 06 62 059 — Montant : minimum 17 940 € T.T.C. ; maximum 53 820 € T.T.C.

**Date d'envoi à la publication :** 27 avril 2006.

#### Procédures adaptées ouvertes

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** Caisse des Ecoles du 13<sup>e</sup> — 1, place d'Italie, 75013 Paris — Téléphone : 01 44 08 13 20 — Télécopie : 01 43 31 49 96.

**Objet du marché :** travaux de plomberie et de chauffage à la cuisine 103, avenue de Choisy.

**Lieu de la prestation :** 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

**Documents à présenter lors du dépôt de candidature et de l'offre :** références pour des prestations similaires, présentation de la société et proposition financière. Les candidats intéressés pourront se procurer le dossier à la Caisse des Ecoles ou le demander par télécopie au 01 43 31 49 96.

**Modalités de transmission des candidatures et offres :** par courrier ou déposé à la Caisse des Ecoles du 13<sup>e</sup> — 1, place d'Italie, 75013 Paris.

**Date limite de remise des plis :** 29 mai 2006 à 16 h.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** MA14-2006-0002.

**Code catégorie d'achat :** 81.71 / Maintenance des installations techniques de bâtiment.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement*.

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Direction Générale des Services, 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris.

**Objet du marché :** vérification des installations de secours contre l'incendie de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement (bâtiment principal et annexe) : colonnes sèches.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Mairie du 14<sup>e</sup> et son annexe.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 30 juin 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Direction Générale des Services, bureau 144, 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris, de 9 h à 17 h (19 h 30 le jeudi).

**Modalités de remise des offres :** les offres doivent être remises dans une seule enveloppe comportant la mention « MPA Vérification des installations de secours contre l'incendie : colonnes sèches ». Elles devront être déposées à la même adresse que le retrait contre récépissé ou envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception avant la date limite de remise.

**Date limite de dépôt des offres :** 22 mai 2006 à 17 h.

**Informations complémentaires :** renseignements administratifs : Mlle PUJOL — 01 53 90 66 15 ; renseignements techniques : M. LEGUET — 01 53 90 68 30.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** MA14-2006-0003.

**Code catégorie d'achat :** 81.71 / Maintenance des installations techniques de bâtiment.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement*.

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Direction Générale des Services, 1, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris.

**Objet du marché :** réalisation des opérations de vérifications réglementaires, de dépannage et de réparations du système de sécurité incendie de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement (bâtiment principal et annexe).

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Mairie du 14<sup>e</sup> et son annexe.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 30 juin 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Direction Générale des Services, bureau 144, 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris, de 9 h à 17 h (19 h 30 le jeudi).

**Modalités de remise des offres :** les offres doivent être remises dans une seule enveloppe comportant la mention « MPA Réalisation des opérations de vérifications réglementaires, de dépannage et de réparations du système de sécurité incendie ». Elles devront être déposées à la même adresse que le retrait contre récépissé ou envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception avant la date limite de remise.

**Date limite de dépôt des offres :** 22 mai 2006 à 17 h.

**Informations complémentaires :** renseignements administratifs : Mlle PUJOL — 01 53 90 66 15 ; renseignements techniques : M. LEGUET — 01 53 90 68 30.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** MA14-2005-0004.

**Code catégorie d'achat :** 15.05 / Livres non scolaires et documentation générale.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement*.

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Direction Générale des Services, bureau 144, 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris.

**Objet du marché :** fourniture et livraison de 835 dictionnaires « Larousse du collègue » éditions Larousse 2006 avec insertion d'une dédicace collée en 1<sup>er</sup> page (fichier fourni par nos soins).

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 1<sup>er</sup> juin 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** pas de retrait de dossier.

**Modalités de remise des offres :** les offres doivent être remises dans une seule enveloppe comportant la mention « procédure adaptée pour la fourniture de dictionnaires ». Elles devront être déposées à la même adresse que le retrait contre récépissé ou envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception avant la date limite de remise.

**Date limite de dépôt des offres :** 22 mai 2006 à 17 h.

**Informations complémentaires :** renseignements : Muriel PUJOL, muriel.pujol@paris.fr — Téléphone : 01 53 90 66 15.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** MA14-2006-0001.

**Code catégorie d'achat :** 81.71 / Maintenance des installations techniques de bâtiment.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Direction Générale des Services, 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris.

**Objet du marché :** vérifications réglementaires et dépannage des installations de sécurité incendie de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement (bâtiment principal et annexe); exutoires de désenfumage.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Mairie du 14<sup>e</sup> et son annexe.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 30 juin 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Direction Générale des Services, bureau 144, 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris, de 9 h à 17 h (19 h 30 le jeudi).

**Modalités de remise des offres :** les offres doivent être remises dans une seule enveloppe comportant la mention « MPA Vérification réglementaire et dépannage des installations de sécurité : exutoires de désenfumage ». Elles devront être déposées à la même adresse que le retrait contre récépissé ou envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception avant la date limite de remise.

**Date limite de dépôt des offres :** 22 mai 2006 à 17 h.

**Informations complémentaires :** renseignements administratifs : Mlle PUJOL — 01 53 90 66 15 ; renseignements techniques : M. LEGUET — 01 53 90 68 30.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** Caisse des écoles du 19<sup>e</sup> — 5/7, place Armand Carrel, 75019 Paris.

**Mode de procédure :** marché à procédure adaptée.

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Service administratif — 5/7, Place Armand Carrel, 75019 Paris, M. Carlos DURAN, directeur, Téléphone : 01 42 08 96 60.

**Objet du marché :** fournitures et mise en place d'un logiciel de tarification et facturation des repas de restauration scolaire.

**Lieu d'exécution et de livraison :** Caisse des écoles du 19<sup>e</sup> — 5/7, place Armand Carrel, 75019 Paris.

**Date prévisionnelle du début du marché :** juin 2006.

**Lieu et modalités de transmission des candidatures et des offres :** par courrier, au secrétariat de la Caisse des Ecoles — 5/7, place Armand Carrel, 75019 Paris ; par mél : stephanemodeste@cde19.net.

**Date limite de remise des candidatures et des offres :** vendredi 19 mai 2006 à 16 h.

**Documents à présenter lors de la remise des candidatures et des offres :**

- Proposition commerciale avec offre de prix.
- 1 cahier des charges signées à chaque page.
- Les déclarations sur l'honneur, dûment datées et signées par le candidat :
  - qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
  - qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324.9, L. 324.10, L. 341.6, L. 125.1 et L. 125.3 du Code du travail.
- 1 R.I.B.

**Informations complémentaires :** pour obtenir le cahier des charges, veuillez prendre contact avec M. Stéphane MODESTE — Directeur des Ressources Humaines — Téléphone : 01 42 08 96 60 — Télécopie : 01 42 08 73 96 — stephanemodeste@cde19.net.

**Critères de jugement des offres :**

- Valeur technique de l'offre (50 %).
- Prix (50 %).

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** CAB-2006-0002.

**Code catégorie d'achat :** 77.03 / Services auxiliaires des activités de spectacle.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Cabinet du Maire.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Mme George PAU-LANGEVIN — Délégation Générale à l'Outre-Mer — Hôtel de Ville, 75196 Paris Cedex 04. Téléphone : 01 42 76 67 10.

**Objet du marché :** aide technique, artistique, et logistique dans l'organisation du défilé du Carnaval Tropical de Paris pour 2006.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 17 mai 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** le cahier des charges sera communiqué sur demande écrite uniquement par fax à l'attention de Mme LEGENDART au 01 42 76 67 15 ou par mél à marie-line.legendart@paris.fr.

**Modalités de remise des offres :** par courrier à Mme George PAU-LANGEVIN — Délégation Générale à l'Outre-Mer — Hôtel de Ville, 75196 Paris Cedex 04 ou par mél à dgom@paris.fr ou encore par une remise sur place à l'Hôtel de Ville, Bureau 499, 4<sup>e</sup> étage. Mentionner sur le pli : « Ne pas ouvrir » ainsi que l'objet du marché.

**Date limite de dépôt des offres :** 15 mai 2006 à 14 h.

**Informations complémentaires :** date d'envoi à la publication : le 26 avril 2006.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** DLH-2006-0015.

**Code catégorie d'achat :** 96.07 / Travaux sur domaine intercalaire.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Logement et de l'Habitat.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Sous-Direction de la Politique du Logement — Service d'Administration d'Immeubles — Cellule Marchés — B. 5106 — 17, boulevard Morland, 75004 Paris.

**Objet du marché :** création d'un monte-charges, révision et amélioration du monte-plats existant dans le cadre de la mise aux normes de sécurité d'un immeuble communal — Lot n° 4 : « Monte-Charges ».

**Lieu d'exécution ou de livraison :** 59, rue Vergniaud, 75013 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 15 juin 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** les dossiers de consultation peuvent être retirés de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, les jours ouvrés à l'adresse suivante : Service d'Administration d'Immeubles — Cellule Marchés B. 5106 — 17, boulevard Morland, 75004 Paris.

**Modalités de remise des offres :** les plis doivent être remis de la main à la main contre récépissé de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, les jours ouvrés à l'adresse suivante : la Direction du Logement et de l'Habitat — Service d'Administration d'Immeubles — Cellule Marchés — B. 5106 — 17, boulevard Morland, 75004 Paris.

**Date limite de dépôt des offres :** 19 mai 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à Direction du Logement et de l'Habitat — Service d'Administration d'Immeubles — Cellule Marchés — B. 5106 — 17, boulevard Morland, 75004 Paris — Renseignements administratifs : Mlle SOURZAT — Téléphone : 01 42 76 22 53 ou Mme de VACHON — Téléphone : 01 42 76 28 39 — Renseignements techniques : M. HARENT — Téléphone : 01 42 76 39 06 ou M. DUVAL — Téléphone : 01 42 76 39 15 — Télécopie : 01 42 76 24 11.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** DPA-2006-0311.

**Code catégorie d'achat :** 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement — 21, place du Panthéon, 75005 Paris.

**Objet du marché :** modernisation du sol souple de la courrette (surface approximative 65 m<sup>2</sup>).

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Crèche Collective — 2, rue Jean Calvin, 75005 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 10 juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement — 21, place du Panthéon, 75005 Paris — Les dossiers de consultations des entreprises seront disponibles à l'accueil de la mairie.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir avant 12 h dans le bureau de Mme Marie France RUELLE à la date indiquée dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté. Conditions de pondération de 65 % et le prix global et forfaitaire affecté d'un coefficient de pondération de 35 %.

**Date limite de dépôt des offres :** 18 mai 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** pour toutes informations techniques et/ou administratives, veuillez contacter M. DELVALLEE — Section Locale d'Architecture des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements — Téléphone : 01 53 63 30 50.

**Code catégorie d'achat :** 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Nature et type de marché :** travaux — exécution.

**Procédure :** marché à procédure adaptée ouverte (en application de l'article 28 du Code des marchés publics).

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques, télécopie :** Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Téléphone : 01 40 40 26 00 — Télécopie : 01 42 08 26 60.

**Objet du marché :** reconstruction de la cour. Les travaux consistent, après démolition du sol existant, en la reprise des réseaux enterrés d'évacuation des eaux de pluie, la reconstitution, après terrassement et remblai, de l'assise et de la couche de forme, la mise en œuvre d'un nouveau revêtement de surface de type asphalte, le traitement des entourages d'arbres, la création d'un local poubelles sous l'escalier extérieur et l'installation d'une clôture.

**Allotissement :**

Lot n° 1 : maçonnerie — V.R.D. (Mandataire) ;

Lot n° 2 : revêtement de sol.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Ecole maternelle — 47, rue Armand Carrel, 75019 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations ou de commencement des travaux :** 3 juillet 2006.

**Durée des travaux :** 2 (deux) mois.

**Adresse de retrait des dossiers :** Direction du Patrimoine et de l'Architecture — Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Horaires : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement avant les date et heure indiquées dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

**Critères de jugement des offres :**

— La valeur technique de l'offre (pondération 55 %) ;

— Le prix (pondération 45 %).

**Date limite de dépôt des offres :** mercredi 31 mai 2006 à 16 h.

**Adresse d'obtention des renseignements d'ordre administratif et technique :** Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement — Mlle Hélène SOULIE ou M. René VIGUIER — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Téléphone : 01 40 40 26 00 — Télécopie : 01 42 08 26 60.

**Informations complémentaires :** une option obligatoire relative à l'installation de 2 jeux de cour extérieurs et d'une zone en sol souple au-droit desdits jeux est prévue dans le marché.



**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** DPA-2006-0307.

**Code catégorie d'achat :** 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Section Locale d'Architecture des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements — 3, rue de Lisbonne, 75008 Paris — Téléphone : 01 44 90 75 20 — Télécopie : 01 44 90 75 39.

**Objet du marché :** réfection des peintures de l'école maternelle Bruxelles en deux tranches.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Ecole maternelle — 34, rue de Bruxelles, 75009 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 10 juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Section Locale d'Architecture des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements — 3, rue de Lisbonne, 75008 Paris. Horaires de retrait : 8 h 30-12 h ; 14 h-16 h 30.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements — 3, rue de Lisbonne, 75008 Paris avant 12 h à la date indiquée dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

**Date limite de dépôt des offres :** 19 mai 2006 à 12 h.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** DPA-2006-0326.

**Code catégorie d'achat :** 98.04 / Ravalement des équipements publics parisiens.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Section Locale d'Architecture du 12<sup>e</sup> arrondissement — 212, avenue Daumesnil, 75012 Paris.

**Objet du marché :** nettoyage des façades (avec inscription de la devise républicaine) de l'école maternelle, 41, rue Traversière, 75012 Paris.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Ecole maternelle — 41, rue Traversière, 75012 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 10 juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Section Locale d'Architecture du 12<sup>e</sup> arrondissement — Bureau des Marchés de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h — 212, avenue Daumesnil, 75012 Paris — Téléphone : 01 53 02 47 00.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être envoyées en R.A.R. soit remises directement contre reçu de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 12<sup>e</sup> arrondissement avant la date et l'heure indiquées au présent avis.

**Date limite de dépôt des offres :** 26 mai 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** des informations complémentaires pourront être obtenues auprès de Mme Nausicaa BOISSON — Téléphone : 01 53 02 47 19.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** DPA-2006-0324.

**Code catégorie d'achat :** 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Section Locale d'Architecture du 13<sup>e</sup> arrondissement — 1, place d'Italie, 75013 Paris — Téléphone : 01 44 08 13 97 — Télécopie : 01 44 08 13 12. Modalités de financement : les prestations du marché sont financées par le budget de la Ville de Paris.

**Objet du marché :** mise aux normes grilles faux plafonds et luminaires.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Crèche collective — 8, rue de la Fontaine A. Mulard, 75013 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 10 juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** au service acheteur au 5<sup>e</sup> étage. Retrait des dossiers de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir avant 12 h à la date indiquée dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté. Conditions de jugement des offres : la valeur technique de l'offre affectée d'un coefficient de pondération de 60 % et le prix global et forfaitaire affecté d'un coefficient de pondération de 40 %.

**Date limite de dépôt des offres :** 2 juin 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** les renseignements techniques et/ou administratifs sont à demander auprès de Mlle HONG, Téléphone : 01 44 08 13 97 — Télécopie : 01 44 08 13 12.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** DPA-2006-0322.

**Code catégorie d'achat :** 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Section Locale d'Architecture du 13<sup>e</sup> arrondissement — 1, place d'Italie, 75013 Paris — Téléphone : 01 44 08 13 97 — Télécopie : 01 44 08 13 12.

**Objet du marché :** traitement contre l'humidité et remise en état des murs du préau de l'école élémentaire — 33, place Jeanne d'Arc.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Ecole Elémentaire — 33, place Jeanne d'Arc, 75013 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 1<sup>er</sup> juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Mairie de Paris — Section Locale d'Architecture du 13<sup>e</sup> arrondissement — 1, place d'Italie, 5<sup>e</sup> étage, 75013 Paris. Retrait des dossiers de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir avant 12 h à la date indiquée dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté. Conditions de jugement des offres : la valeur technique de l'offre affectée d'un coefficient de pondération de 60 % et le prix global et forfaitaire affecté d'un coefficient de pondération de 40 %.

**Date limite de dépôt des offres :** 26 mai 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** les renseignements techniques et/ou administratifs sont à demander auprès de



M. PICANO, aux coordonnées suivantes : Section Locale d'Architecture du 13<sup>e</sup> arrondissement — 1, place d'Italie, 75013 Paris — Téléphone : 01 44 08 13 97 — Télécopie : 01 44 08 13 12.

**Procédure** : marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis** : DPA-2006-0315.

**Code catégorie d'achat** : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché** : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél** : Section Locale d'Architecture du 13<sup>e</sup> arrondissement — 1, place d'Italie, 75013 Paris — Téléphone : 01 44 08 13 97 — Télécopie : 01 44 08 13 12. Modalités de financement : les prestations du marché sont financées par le budget de la Ville de Paris.

**Objet du marché** : réfection totale des peintures.

**Lieu d'exécution ou de livraison** : Crèche collective — 21, avenue Léon Bollée, 75013 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux** : 19 juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers** : au service acheteur au 5<sup>e</sup> étage. Retrait des dossiers de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

**Modalités de remise des offres** : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir avant 12 h à la date indiquée dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté. Conditions de jugement des offres : la valeur technique de l'offre affectée d'un coefficient de pondération de 60 % et le prix global et forfaitaire affecté d'un coefficient de pondération de 40 %.

**Date limite de dépôt des offres** : 2 juin 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires** : les renseignements techniques et/ou administratifs sont à demander auprès de M. DECOUDU, Téléphone : 01 44 08 13 97 — Télécopie : 01 44 08 13 12.

**Procédure** : marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis** : DPA-2006-0309.

**Code catégorie d'achat** : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché** : DEPARTEMENT — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél** : Section Locale d'Architecture du 13<sup>e</sup> arrondissement — 1, place d'Italie, 75013 Paris — Téléphone : 01 44 08 13 97 — Télécopie : 01 44 08 13 12. Modalités de financement : les prestations du marché sont financées par le budget du Département de Paris.

**Objet du marché** : réfection du logement du gardien.

**Lieu d'exécution ou de livraison** : Ensemble immobilier Claude Monet, 1, rue du Dr Magnan, 75013 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux** : 26 juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers** : Mairie de Paris — Section Locale d'Architecture du 13<sup>e</sup> arrondissement — 1, place d'Italie, 5<sup>e</sup> étage, 75013 Paris. Retrait des dossiers de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

**Modalités de remise des offres** : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir avant 12 h à la date indiquée dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté. Conditions de pondération de 60 % et le prix global et forfaitaire affecté d'un coefficient de pondération de 40 %. Les variantes ne sont pas autorisées.

**Date limite de dépôt des offres** : 19 mai 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires** : les renseignements techniques et/ou administratifs sont à demander auprès de Mme ARRAS ou M. BEAUVALLET aux coordonnées suivantes : Section Locale d'Architecture du 13<sup>e</sup> arrondissement — Téléphone : 01 44 08 13 97 — Télécopie : 01 44 08 13 12.

**Procédure** : marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis** : DPA-2006-0321.

**Code catégorie d'achat** : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché** : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél** : Section Locale d'Architecture des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements — 15, rue du Regard / 112, rue de Rennes, 75006 Paris — Téléphone : 01 53 63 30 50 — Télécopie : 01 45 44 81 74.

**Objet du marché** : travaux d'agrandissement des vestiaires du personnel (création de 40 m<sup>2</sup> de planchers préfabriqués et 40 m<sup>2</sup> de murs de façade).

**Lieu d'exécution ou de livraison** : Cité administrative Bureaux Voirie et D.E.P. (1<sup>e</sup> Section Technique de Voirie) — 1, rue Fabert/1,5, rue Jean Lerolle, 75007 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux** : 3 juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers** : dito service acheteur.

**Modalités de remise des offres** : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements (112, rue de Rennes) avant les date et heure indiquées dans le présent avis.

**Date limite de dépôt des offres** : 22 mai 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires** : critères de jugement des offres : valeur technique (65 %) et prix (35 %).

**Procédure** : marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis** : DPA-2006-0329.

**Code catégorie d'achat** : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché** : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél** : Section Locale d'Architecture des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements — 9, rue de la Perle, 75003 Paris — Téléphone : 01 49 96 68 90 — Télécopie : 01 48 87 21 45 — Mme Dominique BOULLE.

**Objet du marché** : réfection des peintures.

**Lieu d'exécution ou de livraison** : Ecole élémentaire — 9, rue de Moussy, 75004 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux** : 5 juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Section Locale d'Architecture des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements — Bureau des Marchés — 9, rue de la Perle, 75003 Paris, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé (de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h), de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements avant la date indiquée dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

**Date limite de dépôt des offres :** 15 mai 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** marché unique, lot unique, 2 tranches (tranche ferme et tranche conditionnelle). Conditions de jugement des offres : critère 1 : 65 % — La valeur technique de l'offre jugée à travers le mémoire justificatif et le C.D.P.G.F. (le contenu de ces deux éléments est détaillé à l'article 4.1 du Règlement de Consultation). Critère 2 : 35 % — Le prix. Délai global des travaux : 4 mois, soit 2 mois pour chaque tranche.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** DPA-2006-0318.

**Code catégorie d'achat :** 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Section Locale d'Architecture du 17<sup>e</sup> arrondissement — 16/20, rue des Batignolles, 75017 Paris — P.R.M. : M. LE NEVANIC.

**Objet du marché :** mise aux normes des garde-corps d'escaliers.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Ecole maternelle — 44, rue des Epinettes, 75017 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 10 juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Section Locale d'Architecture du 17<sup>e</sup> arrondissement — 16/20, rue des Batignolles, 75017 Paris.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé de façon à parvenir avant 12 h à la date indiquée dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

**Date limite de dépôt des offres :** 22 mai 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** Téléphone : 01 44 69 18 35 — Télécopie : 01 44 69 18 40 — M. Quentin VAILLANT.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** DPA-2006-0327.

**Code catégorie d'achat :** 98.01 / Maîtrise d'ouvrage des travaux de construction et rénovation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Section Locale d'Architecture des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements — 9, rue de la Perle, 75003 Paris — Téléphone : 01 49 96 68 90 — Télécopie : 01 48 87 21 45 — Mme Dominique BOULLE.

**Objet du marché :** divers travaux de modernisation.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Ecole maternelle — 4, rue du Fauconnier, 75004 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 5 juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Section Locale d'Architecture des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements — Bureau des Marchés — 9, rue de la Perle, 75003 Paris de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé (de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h), de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements avant la date indiquée dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

**Date limite de dépôt des offres :** 15 mai 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** le présent marché, divisé en 6 lots techniques (maçonnerie, plomberie, menuiserie, électricité, faux plafond, peinture), est un marché unique. Les travaux ont pour objet la modernisation du restaurant scolaire, du local des agents de service et de l'extraction de la laverie. Conditions de jugement des offres : critère 1 : 65 % — La valeur technique de l'offre jugée à travers le mémoire justificatif et le C.D.P.G.F. (le contenu de ces deux éléments est détaillé à l'article 4.1 du Règlement de Consultation). Critère 2 : 35 % — Le prix. Délai des travaux : 2 mois.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** DPA-2006-0320.

**Code catégorie d'achat :** 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Section Locale d'Architecture du 17<sup>e</sup> arrondissement — 16/20, rue des Batignolles, 75017 Paris — P.R.M. : M. LE NEVANIC.

**Objet du marché :** mise aux normes du réseau d'alimentation en eau.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Crèche collective — 52, rue Nollet, 75017 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 10 juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Section Locale d'Architecture du 17<sup>e</sup> arrondissement — 16/20, rue des Batignolles, 75017 Paris.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé de façon à parvenir avant 12 h à la date indiquée dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

**Date limite de dépôt des offres :** 22 mai 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** Téléphone : 01 44 69 18 35 — Télécopie : 01 44 69 18 40 — M. Quentin VAILLANT.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** DPA-2006-0330.

**Code catégorie d'achat :** 98.01 / Maîtrise d'ouvrage des travaux de construction et rénovation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Section Locale d'Architecture des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements — 9, rue de la Perle, 75003 Paris — Téléphone : 01 49 96 68 90 — Télécopie : 01 48 87 21 45 — Mme Dominique BOULLE.

**Objet du marché :** mise aux normes électricité suite rapport AINF.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Ecole polyvalente — 10, rue des Hospitalières Saint-Gervais, 75004 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 5 juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Section Locale d'Architecture des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements — Bureau des Marchés — 9, rue de la Perle, 75003 Paris de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé (de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h), de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements avant la date indiquée dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

**Date limite de dépôt des offres :** 15 mai 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** marché unique, lot unique. Le programme des travaux prévoit la réfection du TGBT, le remplacement d'armoires divisionnaires, la réfection complète du sous-sol du bâtiment en fond de cour, la signalisation des organes de coupure et la mise en place de blocs portes CF 1H. Conditions de jugement des offres : critère 1 : 65 % — La valeur technique de l'offre jugée à travers le mémoire justificatif et le C.D.P.G.F. (le contenu de ces deux éléments est détaillé à l'article 4.1 du Règlement de Consultation). Critère 2 : 35 % — Le prix. Délai des travaux : 2 mois.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** DPA-2006-0331.

**Code catégorie d'achat :** 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Section Locale d'Architecture des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements — 9, rue de la Perle, 75003 Paris — Téléphone : 01 49 96 68 90 — Télécopie : 01 48 87 21 45 — Mme Dominique BOULLE.

**Objet du marché :** réfection des peintures des menuiseries extérieures.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Bibliothèque Historique de la Ville de Paris (Hôtel Lamoignon) — 24, rue Pavée, 75004 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 1<sup>er</sup> septembre 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Section Locale d'Architecture des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements — Bureau des Marchés — 9, rue de la Perle, 75003 Paris de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé (de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h), de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements avant la date indiquée dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

**Date limite de dépôt des offres :** 22 mai 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** marché unique, lot unique. Conditions de jugement des offres : critère 1 : 65 % — La valeur technique de l'offre jugée à travers le mémoire justificatif et le C.D.P.G.F. (le contenu de ces deux éléments est détaillé à l'article 4.1 du Règlement de Consultation). Critère 2 : 35 % — Le prix. Délai des travaux : 2 mois.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** DPA-2006-0339.

**Code catégorie d'achat :** 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Section Locale d'Architecture des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements — 15, rue du Regard / 112, rue de Rennes, 75006 Paris — Téléphone : 01 53 63 30 50 — Télécopie : 01 45 44 81 74.

**Objet du marché :** réaménagement de la salle de bains et de la salle des parents.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Crèche collective — 4, rue Littré, 75006 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 10 juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Section Locale d'Architecture des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements — 15, rue du Regard/112, rue de Rennes, 75006 Paris — Téléphone : 01 53 63 30 50 — Télécopie : 01 45 44 81 74.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements avant les date et heure indiquées dans le présent avis.

**Date limite de dépôt des offres :** 22 mai 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** auprès de M. ZWYSIG et M. LANDES.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** DPA-2006-0332.

**Code catégorie d'achat :** 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Section Locale d'Architecture du 15<sup>e</sup> arrondissement — 31, rue Péclet, 75015 Paris — Téléphone : 01 55 76 76 50 — Télécopie : 01 55 76 76 54.

**Objet du marché :** modernisation de la couverture du préau de l'école maternelle.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Ecole maternelle — 40, rue des Morillons, 75015 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 5 juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** le D.C.E. est à retirer dans les locaux de la Section Locale d'Architecture du 15<sup>e</sup> arrondissement — 31, rue Péclet, 75015 Paris (3<sup>e</sup> étage de la Mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Aucun envoi postal du dossier de consultation ne sera effectué.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de



réception postal, soit remises de la main à la main contre récépissé de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 15<sup>e</sup> arrondissement avant la date limite fixée dans le présent avis, et ceci avant 12 h. L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

**Date limite de dépôt des offres :** 29 mai 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** renseignements d'ordre technique : Hubert BRONNEC (Section Locale d'Architecture du 15<sup>e</sup> arrondissement). Les travaux consistent principalement à mettre en œuvre une sur-toiture en tôle d'acier nervurée (surface concernée : 350 m<sup>2</sup> environ).

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** DPA-2006-0328.

**Code catégorie d'achat :** 98.01 / Maîtrise d'ouvrage des travaux de construction et rénovation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Section Locale d'Architecture des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements — 9, rue de la Perle, 75003 Paris — Téléphone : 01 49 96 68 90 — Télécopie : 01 48 87 21 45 — Mme Dominique BOULLE.

**Objet du marché :** travaux de sécurité suite au passage de la sous-commission de sécurité.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Groupe scolaire Saint-Merri Renard — 11, rue Saint-Merri, 75004 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 5 juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Section Locale d'Architecture des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements — Bureau des Marchés — 9, rue de la Perle, 75003 Paris de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé (de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h), de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements avant la date indiquée dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

**Date limite de dépôt des offres :** 15 mai 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** marché unique, lot unique. Les travaux ont pour objet le remplacement des blocs de sécurité, des blocs d'ambiance, du faux plafond et des luminaires du restaurant scolaire et de tous les fermettes de l'escalier principal, la création d'un arrêt urgence de tout l'établissement et la suppression des coupures de proximité de toutes les armoires électriques. Conditions de jugement des offres : critère 1 : 65 % — La valeur technique de l'offre jugée à travers le mémoire justificatif et le C.D.P.G.F. (le contenu de ces deux éléments est détaillé à l'article 4.1 du Règlement de Consultation). Critère 2 : 35 % — Le prix. Délai des travaux : 2 mois.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** DPA-2006-0317.

**Code catégorie d'achat :** 71.75 / Coordination pour la sécurité et la protection de la santé des travailleurs.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Section Locale d'Architecture des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements, place Léon Blum, 75011 Paris. Personne responsable du marché : Mme VIVET, chef de la Section Locale d'Architecture.

**Objet du marché :** Mairie du 10<sup>e</sup>. Réalisation d'un 2<sup>e</sup> accès rue Hittorf, et aménagement de 2 ascenseurs tous handicapés-Mission de coordination S.P.S.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement, 72, rue du Faubourg Saint Martin.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 16 juin 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** au service acheteur, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

**Modalités de remise des offres :** les dossiers des candidats devront être remis dans une seule enveloppe contre récépissé ou envoyés par lettre recommandée avec une demande d'avis de réception postal au service acheteur.

**Date limite de dépôt des offres :** 26 mai 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** renseignements complémentaires : M. CHARMION et M. MARQUET — Section Locale d'Architecture des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements — Téléphone : 01 53 27 11 50.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** DPA-2006-0316.

**Code catégorie d'achat :** 71.76 / Prestations intellectuelles diverses liées aux opérations de travaux publics et de bâtiment.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Section Locale d'Architecture des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements, place Léon Blum, 75011 Paris. Personne responsable du marché : Mme VIVET, chef de la Section Locale d'Architecture.

**Objet du marché :** Mairie du 10<sup>e</sup>. Réalisation d'un 2<sup>e</sup> accès rue Hittorf, et aménagement de 2 ascenseurs tous handicapés-Mission de contrôle technique.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement, 72, rue du Faubourg Saint Martin, 75010 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 16 juin 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** au service acheteur, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

**Modalités de remise des offres :** les dossiers des candidats devront être remis dans une seule enveloppe contre récépissé ou envoyés par lettre recommandée avec une demande d'avis de réception postal au service acheteur.

**Date limite de dépôt des offres :** 26 mai 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** renseignements complémentaires : M. CHARMION et M. MARQUET — Section Locale d'Architecture des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements — Téléphone : 01 53 27 11 50.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** DVD-2006-0027.

**Code catégorie d'achat :** 71.75 / Coordination pour la sécurité et la protection de la santé des travailleurs.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction de la Voirie et des Déplacements.*



**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Service des Aménagements et des Grands Projets — Agence de conduite d'opérations — Division Sud.

**Objet du marché :** modificatif annonce n° 3083 mise en ligne le 18 avril 2006 — La date limite de remise des offres est reportée au mardi 16 mai 2006 avant 16 h. Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour la création d'un Réseau Vert à Paris entre la Seine et le canal Saint-Martin. Opération de catégorie 1.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 15 juin 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Direction de la Voirie et des Déplacements — Service des Aménagements et des Grands Projets — Agence de conduite d'opérations — Division Sud — Bureau 524 — 40, rue du Louvre, 75001 Paris.

**Modalités de remise des offres :** les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et garantir leur confidentialité. Ils pourront par conséquent : être transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ; soit déposer, contre récépissé, à l'adresse indiquée ci-dessous, les jours ouvrés de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30. Ce pli portera l'indication du marché auquel il se rapporte, à savoir : Ne pas ouvrir — Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour la création d'un Réseau Vert à Paris de la Seine au canal Saint-Martin. Il sera fermé et adressé à : M. Alain CHAPUT Ingénieur en Chef des Services Techniques — Direction de la Voirie et des Déplacements — Service des Aménagements et des Grands Projets — Agence de Conduite d'Opérations — Division Sud — bureau 524 — 40, rue du Louvre, 75001 Paris.

**Date limite de dépôt des offres :** 16 mai 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires :** la durée prévisionnelle des travaux est de 10 mois. L'opération est classée en 1<sup>re</sup> catégorie. Le titulaire du contrat de coordination devra posséder le niveau 1, tel que ce niveau est défini à l'article R. 238.8 du Code du travail.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** DVD-2006-0026.

**Code catégorie d'achat :** 97.04 / Travaux sur les monuments civils classés.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction de la Voirie et des Déplacements.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Service du Patrimoine de Voirie.

**Objet du marché :** réparation du parapet du Pont Saint-Michel.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Paris 5<sup>e</sup>.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 3 juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** D.V.D. — S.P.V. — Division budgétaire — Bureau 237 — 40, rue du Louvre, 75001 Paris — Télécopie : 01 40 28 72 05.

**Modalités de remise des offres :** les candidats remettront leur offre dûment complétée avant la date limite de remise des offres, les jours ouvrés samedis exceptés, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 16 h, à l'adresse suivante : D.V.D. — S.P.V. — D.B. — Bureau 237 — 40, rue du Louvre, 75001 Paris.

**Date limite de dépôt des offres :** 23 mai 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires :** les options portant sur le type de pierres demandées sont acceptées dans les conditions précisées dans le Dossier de Consultations des Entreprises. Le jugement des offres sera réalisé selon les critères de sélection suivants : le prix des prestations (60 %) et la valeur technique de l'offre (40 %).

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** DVD-2006-0028.

**Code catégorie d'achat :** 81.36 / Maintenance des matériels agricoles.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction de la Voirie et des Déplacements.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Service des Canaux — Circonscription de l'Ourcq touristique — 6, avenue Gallieni, 77100 Meaux — Téléphone : 01 60 09 95 00 — Télécopie : 01 60 09 95 01.

**Objet du marché :** fourniture et réparation des pièces, accessoires et outillages horticoles pour les besoins du Service des Canaux.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Départements : 02, 60, 77 et 93.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 19 juin 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Mairie de Paris — Direction de la Voirie et des Déplacements — Service des Canaux — 6, quai de la Seine, 75019 Paris — Téléphone : 01 44 89 14 14 — Télécopie : 01 40 36 73 58.

**Modalités de remise des offres :** les offres seront remises soit directement au Service des Canaux — 6, quai de la Seine, 75019 Paris, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h, soit transmises par courrier et réceptionnées avant la date limite.

**Date limite de dépôt des offres :** 1<sup>er</sup> juin 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires :** s'adresser à Mme LANDWERLIN — Circonscription de l'Ourcq touristique — 6, avenue Gallieni, 77100 Meaux — Téléphone : 01 60 09 95 00 — Télécopie : 01 60 09 95 01.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** DVD-2006-0029.

**Code catégorie d'achat :** 71.75 / Coordination pour la sécurité et la protection de la santé des travailleurs.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction de la Voirie et des Déplacements.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Direction de la Voirie et des Déplacements — Service des Aménagements et des Grands Projets — Agence de conduite d'opérations — Division Mobilien — 40, rue du Louvre, 75001 Paris — Téléphone : 01 40 28 71 67 — Mél : emmanuel.martin@paris.fr.

**Objet du marché :** mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur les chantiers, dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ligne Mobilien 96 entre le métro Saint-Paul et l'avenue Gambetta à Paris 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 19 juin 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Direction de la Voirie et des Déplacements — Service des Aménagements et des

Grands Projets — Agence de conduite d'opérations — Division Mobilien — Bureau 515 — 40, rue du Louvre, 75001 Paris.

**Modalités de remise des offres :** les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et garantir leur confidentialité. Il pourra par conséquent : soit être transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ; soit déposé, contre récépissé, à l'adresse indiquée ci-dessous, les jours ouvrés de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30. Ce pli portera l'indication de la consultation à laquelle il se rapporte, à savoir : Ne pas ouvrir — Consultation pour une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour l'aménagement de la ligne Mobilien 96 entre le métro Saint Paul et l'avenue Gambetta. Il sera fermé et adressé à : M. Emmanuel MARTIN Ingénieur des Services Techniques — Direction de la Voirie et des Déplacements — Service des Aménagements et des Grands Projets — Agence de Conduite d'Opérations — Division Mobilien — Bureau 515 — 40, rue du Louvre, 75001 Paris.

**Date limite de dépôt des offres :** 30 mai 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires :** l'opération est classée en catégorie 1, telle que celle-ci est définie à l'article R. 238.8 du Code du travail. Les délais d'exécution, qui débuteront à partir de la date prescrite par ordre de service commandant l'exécution de chacune des phases, sont les suivants : pour la phase de conception : 3 mois, pour la phase de réalisation : 17 mois.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** DPE-2006-0075.

**Code catégorie d'achat :** 37.71 / Produits d'entretien à usage industriel.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction de la Protection de l'Environnement.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Service Technique de la Propreté de Paris, Centre d'approvisionnement — 44, route de Noisy, 93230 Romainville — Téléphone : 01 48 10 11 97 — Télécopie : 01 48 10 11 98 — Mél : dpe-stpp-ca-secretariat@paris.fr.

**Objet du marché :** fourniture de produits détergents pour la voie publique.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Centre d'approvisionnement — 44, route de Noisy, 93230 Romainville.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 1<sup>er</sup> juin 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** la même que celle du service acheteur, ou par mél.

**Modalités de remise des offres :** les offres seront adressées au service acheteur par voie postale, par télécopie, par mél ou déposées à l'adresse de retrait du dossier.

**Date limite de dépôt des offres :** 19 mai 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires :** l'administration pourra négocier avec le ou les candidats les mieux placés (3 au maximum). Des informations peuvent être obtenues auprès du service acheteur.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** DJS-2006-0034.

**Code catégorie d'achat :** 97.06 / Etudes et travaux sur les installations sportives.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction de la Jeunesse et des Sports.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Service de l'équipement — Bureau de la Programmation des Investissements — Subdivision 1.

**Objet du marché :** fourniture et pose d'équipements pour personnes à mobilité réduite à la piscine Pailleron, à Paris 19<sup>e</sup>.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Piscine Patinoire Pailleron — 26 à 34, rue Edouard Pailleron, 75019 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 1<sup>er</sup> juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Direction de la Jeunesse et des Sports — Service de l'Équipement — Bureau 405 — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris.

**Modalités de remise des offres :** les offres des candidats pourront être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception ou remises au service contre récépissé à l'adresse suivante : Direction de la Jeunesse et des Sports — Service de l'Équipement — Bureau 405 — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris. Aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

**Date limite de dépôt des offres :** 19 mai 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires :** des précisions peuvent être demandées à M. Emmanuel ROMAND au 01 42 76 30 10 ou M. Olivier MARTY au 01 42 76 30 11.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** DAC-2006-0039.

**Code catégorie d'achat :** 99.06 / Travaux sur les réseaux d'évacuation des eaux pluviales et usées.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** DEPARTEMENT — *Direction des Affaires Culturelles.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél :** Direction des Services d'Archives — 18, boulevard Sérurier, 75019 Paris.

**Objet du marché :** entretien des toitures et terrasses.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Centre annexe des Archives de Paris — 3, route de Corbeil, 91360 Villemaison sur Orge.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 8 juin 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Direction des Services d'Archives — 18, boulevard Sérurier, 75019 Paris (les jours ouvrés de 9 h à 13 h et de 14 h 30 à 17 h 30).

**Modalités de remise des offres :** envoi par voie postale ou remise contre récépissé à l'adresse et aux horaires indiqués ci-dessus.

**Date limite de dépôt des offres :** 22 mai 2006 à 17 h.

**Informations complémentaires :** personne à contacter : Service comptabilité — Téléphone : 01 53 72 41 23.

## DIRECTION DE L'URBANISME

**Avis aux constructeurs relatif au respect  
du délai d'instruction des déclarations de travaux**

L'attention des constructeurs est particulièrement appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur déclaration de travaux — 1 mois ou 2 mois selon les cas — avant d'entreprendre lesdits travaux. En effet, même lorsqu'il existe une présomption de conformité du projet aux règles d'urbanisme, il n'est pas possible de préjuger de façon certaine la décision administrative tant que tous les éléments de l'instruction n'ont pas été recueillis et notamment l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales dans les mêmes conditions que celles prévues par la réglementation du permis de construire.

## Lexique

Arrondissement – Références et numéro du dossier – Lieu des travaux – Nom et adresse du pétitionnaire – Nom et adresse de l'architecte – Objet de la pétition.

S.H.O.N. : Surface Hors Œuvre Nette

S.T. : Surface du Terrain

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques

M1 : 1<sup>er</sup> permis modificatif

M2 : 2<sup>e</sup> permis modificatif (etc.)

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*



**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*



**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

### AVIS D'INFORMATION

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

### POSTES A POURVOIR

#### **Direction des Moyens Généraux. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).**

Service : Sous-Direction des implantations administratives et de la logistique — Service de gestion des prestations logistiques.

Poste : collaboratrice au sein du Bureau de l'organisation du courrier.

Contact : M. CARLES, adjoint au sous-directeur, chef du service — Téléphone : 01 71 27 02 09.

Référence : B.E.S. 06-G.04.28.

#### **Direction des Finances. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration ou ingénieur des travaux (F/H).**

Service : Sous-Direction des partenariats public-privé — Bureau « Conseil et gestion déléguée ».

Poste : collaborateur du bureau « Conseil et gestion déléguée ».

Contact : M. MENARD, sous-directeur ou M. MARTY, chef du bureau — Téléphone : 01 42 76 26 71 / 70 59.

Référence : B.E.S. 06-G.04.18.

#### **Direction des Finances. — Avis de vacance de trois postes d'attaché d'administration (F/H).**

##### 1<sup>er</sup> poste :

Service : Sous-Direction des Finances — Bureau F2.

Poste : services publics municipaux hors budget : chargé du suivi financier, budgétaire et économique du STIF et des budgets annexes.

Contact : M. BAYET, sous-directeur ou M. ZIVIE, chef du bureau — Téléphone : 01 42 76 34 57 / 34 13.

Référence : B.E.S. 06-G.04.19.

**2<sup>e</sup> poste :**

Service : Sous-Direction des Finances — Bureau F3.

Poste : chargé d'études dans le secteur social.

Contact : M. BREAU, chef du bureau ou M. BAYET, sous-directeur — Téléphone : 01 42 76 35 63 / 34 57.

Référence : B.E.S. 06-G.04.22.

**3<sup>e</sup> poste :**

Service : Sous-Direction des partenariats public-privé — Bureau « Immobilier/Aménagement ».

Poste : collaborateur du bureau « Immobilier/Aménagement ».

Contact : M. MENARD, sous-directeur — Téléphone : 01 42 76 21 71.

Référence : B.E.S. 06-G.04.23.

**Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).**

Poste numéro : 12434.

**LOCALISATION**

Direction de l'Urbanisme — Sous-Direction de l'Administration Générale — 17, bd Morland, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 4<sup>e</sup> — Accès : Sully-Morland.

**NATURE DU POSTE**

Titre : agent secondant le responsable de la section « Marchés publics » à la Direction de l'Urbanisme.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité de l'adjoint au chef du bureau du budget, des marchés et du contrôle de gestion.

Attributions :

— Participation aux procédures administratives :

- tenue d'un tableau de suivi des procédures de marchés,

- tenue de différents tableaux de suivi,

- tenue des registres des offres, distribution du D.C.E., tenue à jour des dossiers de remise des offres, lettres aux candidats non retenus, préparation de l'envoi au contrôle de légalité et au recensement économique,

- vérification des renseignements portés sur les marchés (raison sociale, n° Siret, répartition entre cotraitants, R.I.B., sous-détails de prix).

— Participation à l'élaboration des pièces de marchés.

**PROFIL DU CANDIDAT**

Formation souhaitée : connaissances dans le domaine des marchés.

Qualités requises :

N° 1 : sens de la méthode et rigueur dans l'organisation ;

N° 2 : capacité de gestion et rapidité dans l'exécution des dossiers jugés prioritaires ;

N° 3 : sens du travail en équipe.

**CONTACT**

Mme Marie-Christine MOUTIE — Chef du Bureau du budget, des marchés et du contrôle de gestion — 17, bd Morland, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 31 55.

**Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).**

Poste numéro : 12278.

**LOCALISATION**

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé — S.D.A.S. — Maison départementale des personnes handicapées — 94-96, quai de la Rapée, 75012 Paris — Arrondt ou Département : 12 — Accès : métro : Gare de Lyon ou quai de la Rapée.

**NATURE DU POSTE**

Titre : correspondant informatique de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (F/H).

Contexte hiérarchique : il sera placé sous l'autorité du directeur et de la directrice-adjointe de la M.D.P.H. 75.

Attributions : attributions du poste : relais technique et correspondant d'application dans le domaine des aides aux personnes handicapées.

Les attributions du poste porteront sur :

— l'installation, la configuration et la maintenance des postes de travail,

— la gestion et le suivi logistique du matériel et des logiciels,

— l'assistance technique et bureautique auprès des utilisateurs,

— la mise à jour de la documentation destinée aux utilisateurs,

— la participation aux travaux de définition et d'évolution des systèmes d'information,

— le recueil des données statistiques transmises à la C.N.S.A.,

— la création d'un site Internet, le cas échéant.

**PROFIL DU CANDIDAT**

Qualités requises :

N° 1 : compétence en matière de système informatique ;

N° 2 : sens de l'initiative et du contact. Capacité d'analyse et de synthèse.

N° 3 : rigueur et méthode dans l'organisation du travail. Disponibilité.

Connaissances particulières : bonne connaissance des outils bureautiques (Word, Excel, PowerPoint). Expérience antérieure dans ce type de fonction demandée.

**CONTACT**

Michèle STOUVENEL — Bureau des personnels administratifs, techniques et ouvriers — Bureau 719 — 7<sup>e</sup> étage — Service des Ressources Humaines — 94-96, quai de la Rapée, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 70 82.

*Le Directeur de la Publication :*  
Bernard GAUDILLERE